

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2008

## MUSÉE GRÉVIN SA

Article R.225-81 du Code de commerce

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration comprenant le rapport établi par le Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôles internes prévues à l'Article L.225-37 du Code de commerce, et du rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce sur les options de souscription et d'achats d'actions réalisées au cours de l'exercice écoulé et celles réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2007, du rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce pour la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière (Art. L.225-235), et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (**Première résolution**),
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (**Deuxième résolution**),
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, et approbation dudit rapport (**Troisième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**Quatrième résolution**).

\* \* \*

## PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée, le texte et les finalités des résolutions qui lui sont proposées.

**La première résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux** de l'exercice clos le 30 septembre 2007, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.

**La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat et décide du montant du dividende.**

Les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents et ceux des avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants, en euros :

Exercice	Dividende par action
Exercice 2005/2006	8,70 €
Exercice 2004/2005	1,80 €
Exercice 2003/2004	0,90 €

Ces sommes, distribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de verser au titre des résultats de l'exercice 2006/2007 un dividende net de 5,82 Euros par action.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice 2006/2007, qui s'élève à 3.037.050 Euros, serait affecté comme indiqué dans la deuxième résolution, sur la base du nombre total d'actions susceptibles de bénéficier du droit au dividende, soit 503.264 actions.

Ce dividende serait mis en paiement le 19 février 2008, et, conformément au 2<sup>o</sup> de l'article 158.3 du Code général des impôts, serait éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

**La troisième résolution** a pour objet l'approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés par l'article L.225-38 du Code de commerce, et des conventions y mentionnées, aucune convention dite réglementée n'ayant été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**La quatrième résolution a pour objet l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale ordinaire.**

\* \* \*

## PROJETS DE RESOLUTIONS

### **PREMIÈRE RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration ainsi que du rapport établi par le Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôles internes telles que prévues à l'Article L.225-37 du Code de commerce, et après avoir entendu lecture des rapports du Commissaire aux comptes comprenant le rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2007, le rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur les termes du rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 30 septembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007**

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.037.050 Euros :

Bénéfice de l'exercice	3 037 050,37
Dotation à la réserve légale	104 562,60
Solde après affectation à la réserve légale	2 932 487,77
Report à nouveau antérieur	1 007 031,59
Bénéfice distribuable	3 939 519,36
Dividende	2 930 000,00
Report à nouveau créditeur	1 009 519,36

L'Assemblée, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, décide de procéder à une distribution de dividende d'un montant global de 2.930.000 Euros. Le dividende distribué à chacune des 503.264 actions composant le capital social, ressortira à 5,82 Euros.

Conformément à l'article 158.3.2° du Code général des impôts, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal. La mise en paiement de ce dividende sera effectuée en totalité en numéraire le 19 février 2008.

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été précisé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices pleins précédents ont été les suivants, en euros :

Exercice	Dividende par action
Exercice 2005/2006	8,70 €
Exercice 2004/2005	1,80 €
Exercice 2003/2004	0,90 €

Ces sommes, distribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

**TROISIÈME RÉOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés par l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions y mentionnées.

**QUATRIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi afférentes aux résolutions ci-dessus.

\* \* \*

# EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2006 AU 30 SEPTEMBRE 2007

Prévu à l'article R.225-81 3° du Code de commerce, avec tableau annexé des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

## 1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé : Faits marquants de l'exercice

#### Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée GREVIN au cours de l'exercice 2007 sont Tony PARKER, Fabrice LUCCHINI, Mickael YOUN et Diam's.

#### Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2007	2006	Var en %
Fréquentation (en millier de visiteurs)	762	682	11,73%
Dépense par visiteur en € TTC	13,96	13,73	1,68%
Chiffre d'affaires	10 498	9 167	14,52%
Résultat Exploitation	4 470	3 356	33,19%
Résultat Financier	119	67	77,61%
Résultat Net	3 037	2 250	34,98%

### 1-2 Analyse des résultats de la Société

L'année 2007 est une année historique pour GREVIN avec un niveau de fréquentation jamais atteint , soit 762 705 visiteurs.

Cette augmentation de la fréquentation s'explique par :

- une forte exposition médiatique de GREVIN tout au long de la saison avec l'inauguration de Tony PARKER, Fabrice LUCCHINI, Mickael YOUN et DIAM'S,
- une politique commerciale de conquête de visiteurs étrangers qui connaît ses premiers résultats avec une augmentation de + 31.000 visiteurs en 2007 par rapport à 2006,
- le contexte climatique estival favorable aux sites couverts.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 10.498.797 euros contre 9.167.657 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 14.5 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 4.469.766 euros contre 3.356.249 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 33,19 %.

L'augmentation du résultat d'exploitation s'explique par :

- l'effet volume de la fréquentation,
- une très bonne gestion des coûts. Les charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et provisions) sont en hausse de 3, 8 % seulement.

Le résultat financier ressort, en bénéfice, à 118.905 euros contre 67.107 euros en 2006. Les produits financiers reflètent la rémunération de l'excédent de trésorerie utilisé au niveau du Groupe CDA.

Le résultat net est de 3.037.050 euros, en hausse de 34,98 % par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

### **1-3 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Pour la première fois de son histoire, GREVIN s'agrandit. Les locaux contigus, situés au 8 Boulevard Montmartre ont été acquis par cession de bail auprès du Groupe BERTRAND.

### **1-4 Risques et litiges**

#### *1-4.1 Risques de marché*

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de la faiblesse de l'endettement en totalité en euros et de la structure de ses ventes, les risques de marché pour Grévin sont quasiment nuls.

#### *1-4.2 Risques juridiques et prud'homaux*

Il n'y a aucuns risques juridiques et prud'homaux identifiés à ce jour.

#### *1-4.3 Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes*

MUSEE GREVIN SA a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel. Un dispositif de détection et de revue régulière des risques liés à l'exploitation a été mis en place.

## **2. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La fréquentation 2008 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

En termes d'investissements, l'année 2008 sera marquée par l'acquisition et l'aménagement des espaces acquis.

L'offre continue d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, sont prévues pour l'exercice 2007/2008 la représentation des personnalités suivantes :

- Jenifer (inauguration le 11 décembre 2006),
- Stéphane BERN,
- Shah Rhuk Khan,
- Céline DION et René ANGELIL

## **3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Le Conseil d'administration du 2 février 2005 a procédé à l'adoption de la séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction Générale de la Société est, depuis cette date, assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions statutaires, cette option a été retenue pour une durée de 10 ans minimum, soit jusqu'au 2 février 2015.

Monsieur Serge NAIM, Administrateur, préside le Conseil d'administration, au sein duquel Madame Béatrice de REYNIES et la Compagnie des Alpes, représentée par Monsieur Franck SILVENT, exercent également un mandat d'Administrateur.

Madame Béatrice de REYNIES assure la Direction générale.

#### **4. CAPITAL DE LA SOCIETE**

##### **4-1 Capital de la Société au 30 septembre 2007**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du nouveau Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- Compagnie des Alpes SA. possède 95,87% du capital social.

##### **4-2 Evolution du capital de la Société**

Evolution sur les trois derniers exercices			
	2005	2006	2007
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Grévin & Cie*	95,87%		
Compagnie des Alpes *		95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

#### **5. ENVIRONNEMENT**

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, la politique environnementale a essentiellement consisté à veiller à l'application de mesures en matière de traitement des déchets chimiques résultant des matériaux utilisés lors de la création de personnages de cire destinés ensuite à être exposés au Musée Grévin.

Dans le cadre d'une politique de gestion de l'environnement, les déchets chimiques issus des matières premières de nos productions, sont traités en incinération avec bordereau de suivi par la société SEVP Déchets domiciliée BP 157 - 60281 Margny Les Compiègne.

Les matières premières avant utilisation sont stockées dans les caves de Grévin. Un stock tampon, destiné à l'utilisation lors des créations de personnage, reste dans nos ateliers, enfermé dans un placard ventilé et clos de degré CF 1h.

Dans les ateliers de travail où sont créés les personnages de cire, ont également été installés des filtres à particules sur le rejet de ventilation / aspiration des hottes situées au-dessus des postes de travail.

\* \* \*

## TABLEAU DES RESULTATS DURANT LES CINQ DERNIERS EXERCICES

### Montants en Euros

Date arrêté	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2004	30/09/2003
<b>Durée de l'exercice (mois)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
- Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
- Nombre d'actions ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultats</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	10 498 796	9 167 657	9 040 923	8 565 238	5 412 396
- Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	5 451 896	4 291 570	3 971 334	4 215 659	2 389 269
- Impôt sur les bénéfices	1 542 423	1 172 968	1 027 720	1 204 451	155 811
- Participation des salariés			38 000	25 980	
- Dotations aux amortissements et provisions	872 422	868 277	926 835	732 385	869 683
- Résultat net	3 037 050	2 250 324	1 978 778	2 252 842	1 363 774
<b>Résultat par action</b>					
- Résultat après impôt, participation et avant dotations amortissements, provisions	8	6	6	6	4
- Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	6	4	4	4	3
<b>Effectif moyen</b>					
- Effectif moyen des salariés	52	52	46	49	49
- Masse salariale	1 227 878	1 194 059	1 148 401	1 160 609	874 794
- sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	483 053	515 650	508 141	516 938	359 892